LE TRAVAIL À TEMPS PARTAGÉ **JACQUES QUÉHEILLE**

"Monsieur le **ressourceur**"

Le travail à temps partagé, c'est le choix de Jacques Quéheille. Aujourd'hui il travaille pour plusieurs entreprises dans le domaine des ressources humaines. On l'appelle déjà "monsieur le ressourceur".

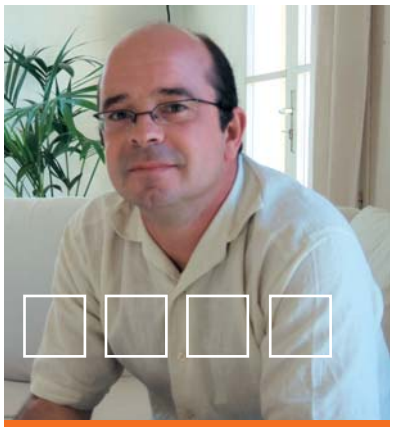

Jacques Quéheille travaille à temps partagé en ressources humaines.

L'avantage pour moi est de ne pas avoir d'a priori lorsque j'interviens dans l'entreprise. Et Dieu sait si c'est important en ressources humaines ! » Salarié de 3C Partners, Jacques Quéheille a signé un contrat de mise à disposition dans une entreprise locale pour une durée de deux ans. *« Nous avons défini ensemble le projet et mis en face des journées d'intervention.* » Aujourd'hui, en étroite relation avec la Direction de l'entreprise Jacques Quéheille a pour mission principale la réalisation des entretiens professionnels obligatoires. Demain, à l'issue du recueil des différents besoins, il travaillera à l'élaboration du plan de formation. *« La formule me plait beaucoup car elle est souple et me permet une meilleure qualité de vie.* »

Un tournant dans la vie professionnelle de ce quadragénaire amené à suivre son épouse qui avait obtenu une promotion en Béarn. *« Avant de quitter la région bordelaise, j'ai négocié un congé individuel de formation avec mon employeur pour préparer un diplôme de responsable des ressources humaines (pour information j'ai fait appel suite à un premier refus du Fongécif et le dossier est passé).»*

Durant cette formation Jacques Quéheille effectue des stages dans des entreprises béarnaises (Lindt et Conseil général). Ce dernier se poursuit par une mission à temps partiel. Un avant goût du travail à temps partagé.

Lorsqu'il arrive en Béarn, Jaques Quéheille se pose bien sûr la question de savoir s'il convient pour lui de s'installer comme consultant. *« Mais le démarchage n'a jamais été mon fort ! »*

Certain que l'avenir est au temps partagé *("surtout dans un tissu économique tel que celui du Béarn")* Jacques Quéheille se lance sans perdre patience. Aujourd'hui ses indemnités de chômage plus une intervention en télétravail complètent ses revenus de travail à temps partagé. Demain il espère que la formule se développera. Comme dans les pays voisins par exemple ! ■

SPORT PYRÉNÉES EMPLOI 64

Bientôt un **groupement** d'employeurs

L'association départementale qui œuvre depuis 14 ans à la professionnalisation des métiers de l'animation et du sport pourrait prochainement passer à la vitesse supérieure.

« Le secteur du sport et de l'animation souffre de différents facteurs : la saisonnalité des activités, les horaires décalés, le faible volume horaires d'où une certaine précarité et une désorganisation » explique Jean Massoué, directeur. C'est en partant de ce constat que l'activité de mise disposition de personnel à temps partagé a été lancée. Très proche du fonctionnement d'un groupement d'employeurs l'association signe un contrat de travail avec l'intervenant profes-